



COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS  
Association Loi 1901

## Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

Cher Membre,

Le quorum d'un quart des adhérents à jour de cotisation n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2025. Ainsi, afin que celle-ci délibère valablement, et conformément à nos statuts et à notre règlement intérieur, le Directoire a l'honneur de vous inviter à participer à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le :

**Mardi 21 janvier 2025 à 17h00**

**En visioconférence > [Lien ZOOM](#)**

**ID de réunion : 836 3350 9069**

**Code secret : 878920**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Présentation du projet d'acquisition
- 2/ Point financier
- 3/ Point réglementation
- 4/ Modalités administratives d'acquisition du lot
- 5/ Questions diverses.

***Un vote proposera d'approuver la proposition d'acquisition immobilière conjointe avec la SFAR, et de donner mandat au Bureau du CFAR pour gérer cette acquisition avec le Bureau de la SFAR***

Nous souhaitons donc vivement votre participation. Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint dûment rempli et signé.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ces changements, je vous prie d'agréer, Cher Membre, l'expression de ma considération distinguée.

Bien confraternellement,

Professeur P. ALBALADEJO  
Le Président

\*\*\*\*\*

Docteur M. CLOSON  
Le Secrétaire Général